

Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages

Comité de Pilotage du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage

18 octobre 2018



- Objectifs du Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages :

Réunir les représentants des acteurs socio-économiques et institutionnels concernés par les opérations de dragages dans un but d'échange et d'information

Faire connaître la réglementation relative aux dragages et l'encadrement des opérations en Charente-Maritime

Présenter et diffuser des bilans réguliers des opérations

Évolutions depuis le 1^{er} comité de juin 2016 : élargissement du périmètre du bilan (données « estuaires ») et avancement sur le sujet schéma de dragages



- La réglementation relative aux dragages :

En milieu marin et estuarien, rubrique « 4.1.3.0 - Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin » de la loi sur l'eau avec un régime d'encadrement qui dépend de

- la **qualité des sédiments** (niveaux N1 et N2) ;
- du **volume dragué au cours de 12 mois consécutifs** ;
- de la **proximité de zones conchylicoles**.

		500 m ³ par an	5 000 m ³ par an	50 000 m ³ par an	500 000 m ³ / an	>500 000 m ³ / an	
Rubrique 4.1.3.0	Dragage et/ou rejet y Afférent en milieu marin						
	1° Au moins 1 élément > N2 Quelque soit le volume	/	Autorisation				
	2° Au moins un élément > N1 mais tous < N2	a) Rejet ≥ 1 km d'une zone conchylicole ou Cultures marines	II. Déclaration		I. Autorisation		
		b) Rejet < 1 km d'une zone conchylicole ou cultures marines	II. Déclaration		I. Autorisation		
	3° Tous les Éléments ≤ N1	Rejet ≥ 1 km d'une zone conchylicole ou cultures marines			b) Déclaration	a) Autorisation	
		Rejet < 1 km d'une zone conchylicole ou cultures marines		b) Déclaration		a) Autorisation	

Durée de validité maximale : 10 ans

- La réglementation relative aux dragages :

Pour les cours d'eau, rubrique « 3.2.1.0. Entretien de cours d'eau ou de canaux » de la loi sur l'eau avec un régime d'encadrement qui dépend de :

- de la **qualité des sédiments** (niveau S1) ;
- du **volume de sédiments extraits au cours d'une année**.

Rubrique 3.2.1.0	Entretien de cours d'eau Ou de canaux	V < 2 000 m ³ par an
	1) élément < S1	
	2) élément > S1	Autorisation
	3) élément < S1	Déclaration

- Instruction en fonction des résultats d'analyses par rapport aux seuils N1 et N2 :

< N1 : Impact potentiel jugé neutre ou négligeable

Valeurs mesurées comparables aux bruits de fond environnementaux
Filière immersion possible

N1 < _ < N2 : Investigations complémentaires nécessaires en fonction du degré de dépassement du niveau N1

Investigations proportionnelles aux dépassements mis en évidence,
à l'importance de l'opération envisagée et à la sensibilité du milieu

> N2 : Impact potentiel négatif

Étude sur la sensibilité du milieu aux substances concernées, test d'écotoxicité du sédiment,
évaluation de l'impact prévisible sur le milieu, maillage plus précis de la zone concernée

Filière immersion interdite en Charente-Maritime => Gestion à terre des sédiments

- Les opérations de dragages répondent à plusieurs objectifs :

- **Maintien de l'accès en sécurité et de l'activité des ports, chenaux et cours d'eau.** Elles sont justifiées par l'accumulation de matériaux provenant du bassin versant et/ou de la mer.
- **Maintien de la qualité des masses d'eau** (objectifs Directive Cadre sur l'Eau) et **préservation de l'environnement** (objectifs Directive Cadre sur le Milieu Marin)
- **Préservation des usages** (conchyliculture, pêche, baignade, plaisance...) en prenant en compte les objectifs de qualité attendus de ces activités.
- **Réalisation de travaux lorsque les qualités physico-chimiques des sédiments sont compatibles avec la préservation du milieu** (analyses inférieures ou égales à N1 ou S1). Investigations complémentaires en cas de dépassements.
 - Pas de rejets dans le milieu des **sédiments supérieures à N2** qui doivent faire l'objet d'un traitement à terre.
- **Les travaux sont réalisés dans un cadre réglementaire strict** (préparation, analyses sédimentaires préalables, communication auprès des usagers, bilan post-opération) et font l'objet de contrôles dans le cadre de la police de l'Eau.

- Les différents modes de dragages en Charente-Maritime :

- **Dragues hydrauliques (automotrice ou stationnaire)** : aspiration par pompe du mélange eau / sédiments puis stockage dans le puits de la drague et clapage ou refoulement dans une conduite vers une zone de rejet.



- **Rotodévaseur** : une fraise horizontale remet en suspension les sédiments qui sont transportés par les courants.



- **Bac à rateau**: le bac avance sous la poussée du courant généré par la décharge d'eau douce ou salée et par celui du courant de marée et remet en suspension les sédiments.

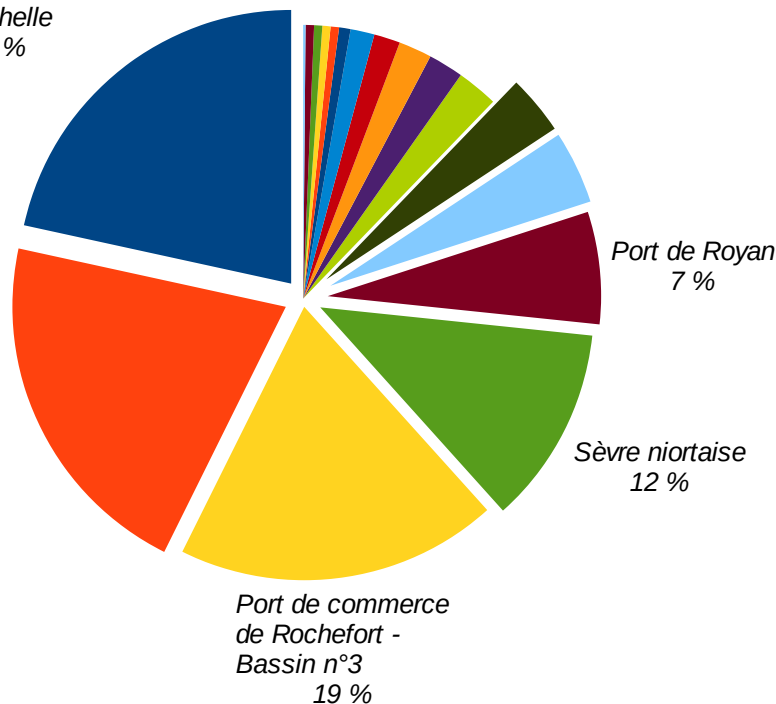


- Bilan en nombre d'opérations et en volume pour 2016 :

(hors dragage des accès au Grand Port Maritime de Bordeaux qui représente entre 9 et 10 millions de m³ / an)

18 opérations / 46 autorisations en cours de validité

Grand Port Maritime
de La Rochelle
22 %



Port de plaisance
des Minimes
La Rochelle
21 %

Port de commerce
de Rochefort -
Bassin n°3
19 %

Sèvre niortaise
12 %

Port de Royan
7 %

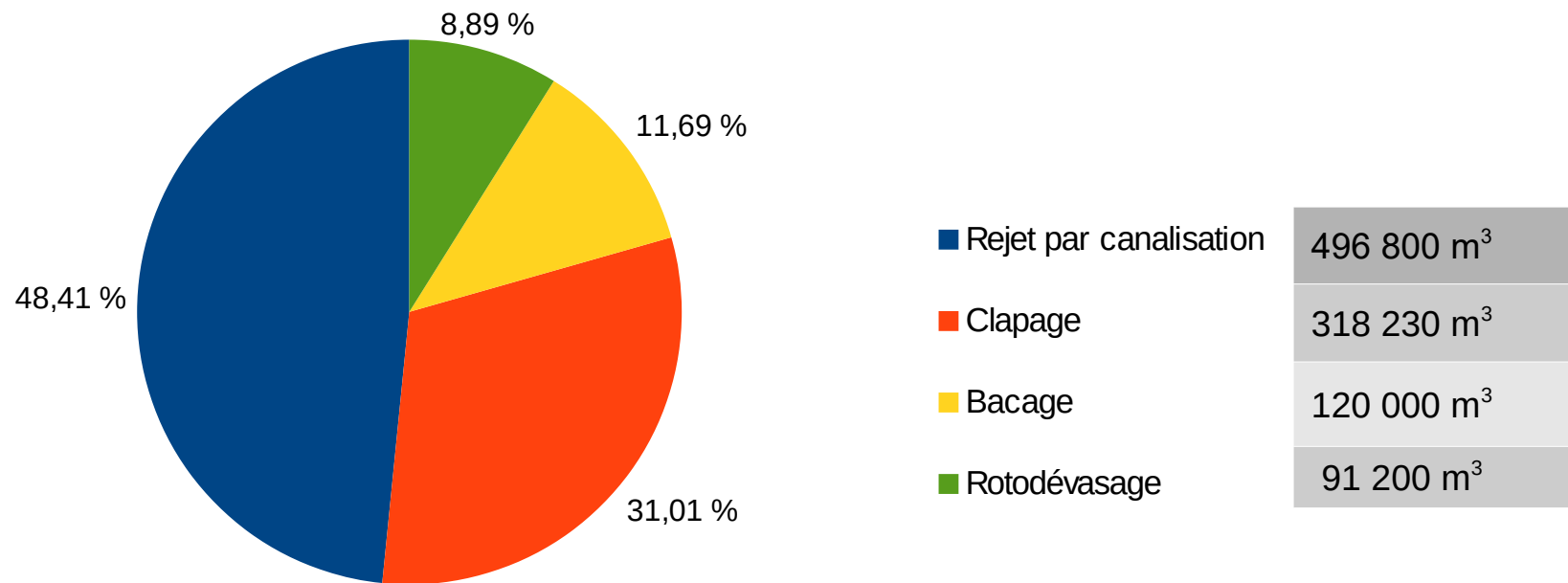
Ports

Grand Port Maritime de La Rochelle	221,43
Port de plaisance des Minimes - La Rochelle	216,3
Port de commerce de Rochefort - Bassin n°3	195
Sèvre niortaise	120
Port de Royan	68
Ports de Gironde – SIVU	44,2
Port de plaisance – Saint Denis d'Oléron	35,8
Port de Bonne Anse - Les Mathes	25
Port de La Cotinière – Saint Pierre d'Oléron	21,5
Port de pêche – La rochelle	20
Port de plaisance - Bassin n°1 – Rochefort / mer	16
La Charente - Saint Savinien	14,5
Port de Loix et chenal d'accès	7
Port de Bourcefranc le Chapus	5
Port du Château d'Oléron	5
Port du Plomb - Nieul L'Houmeau	5
Port du Pavé – Charron	5
Chenal port Sud - Fouras	1,5

Total

1 026

- Bilan par type de rejet des opérations 2016 :



L'ensemble des sédiments dragués en Charente-Maritime est géré en mer ou en cours d'eau.

- Bilan qualitatif des opérations 2016 :

54 analyses préalables aux opérations de dragages

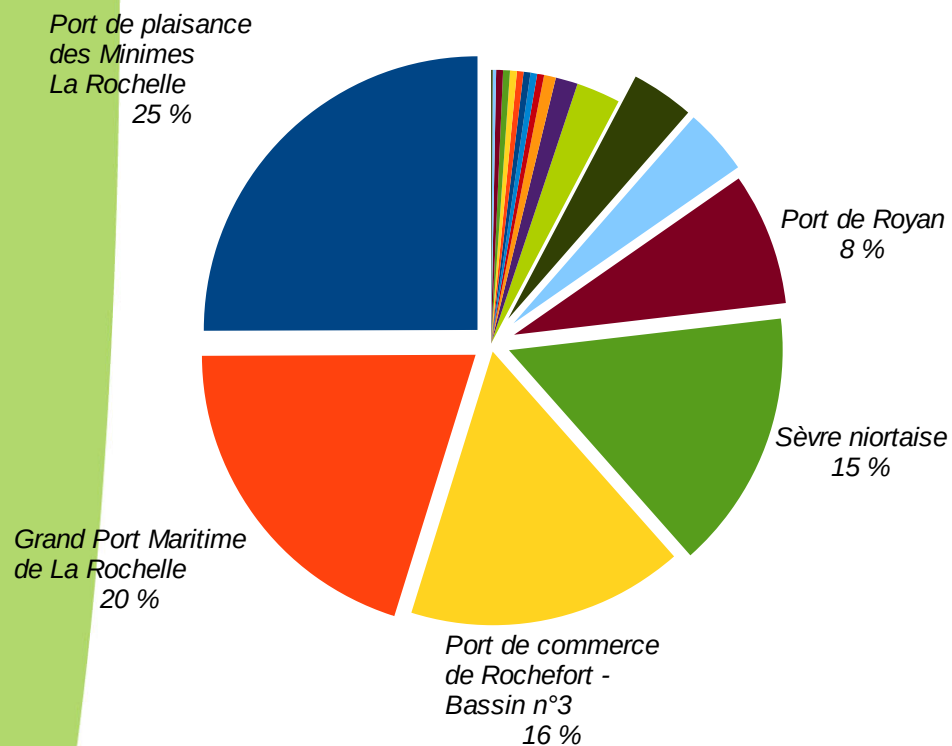
50 résultats inférieurs au seuil N1 pour l'ensemble des paramètres

4 dépassements du seuils N1 pour des hydrocarbures

- Bilan en nombre d'opération et en volume pour 2017 :

(hors dragage des accès au Grand Port Maritime de Bordeaux qui représente entre 9 et 10 millions de m³ / an)

19 opérations



Ports

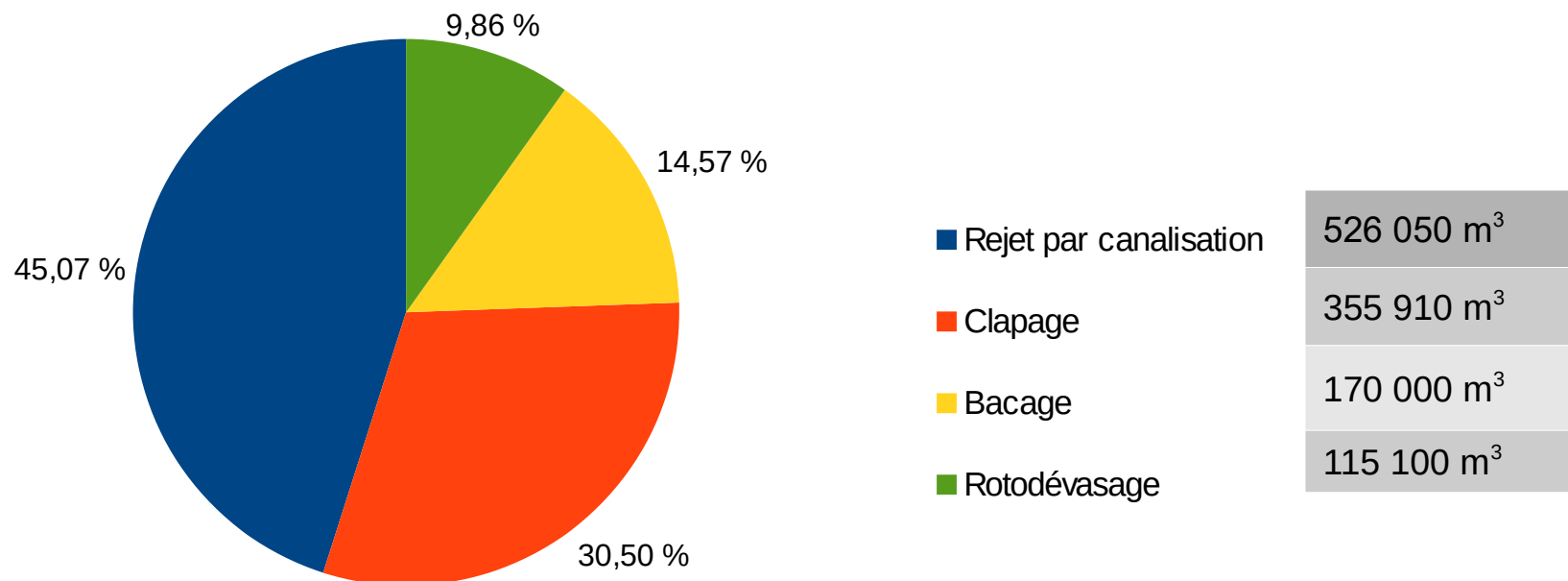
Volume
en m³x1000

Port de plaisance des Minimes - La Rochelle	292
Grand Port Maritime - La Rochelle	235,06
Port de commerce de Rochefort - Bassin n°3	190
Sèvre niortaise	179
Port de Royan	90,8
Ports de Gironde – SIVU	46
Port de plaisance - Bassin n°1 – Rochefort / mer	42,75
Port de pêche – La rochelle	30
Port du Château d'Oléron	15
La Charente - Saint Savinien	8,2
Chenal navigation – Fiers d'Ars	5
Port de Bourcefranc le Chapus	5
Ports du Pavé et Corps de garde – Charron	5
Chenal d'Orivoles – Etaules	5
La cayenne – Marennes	5
Riberou – Saujon	5
Chenal de Chatressac – Chaillevette	5
Appontement de la grève – La Tremblade	2
Retenue d'eau - Fouras	0,9

Total

1 166

- Bilan des opérations 2017 : Types de rejets



L'ensemble des sédiments dragués en Charente-Maritime est géré en mer ou en cours d'eau.

- Bilan qualitatif des opérations 2017 :

58 analyses préalables aux opérations de dragages

54 résultats inférieurs au seuil N1 pour l'ensemble des paramètres

4 dépassements très faibles des seuils N1 pour 1 ou 2 hydrocarbures

- Résultats de certains suivis de zone de rejet :

Sur le site du Lavardin :

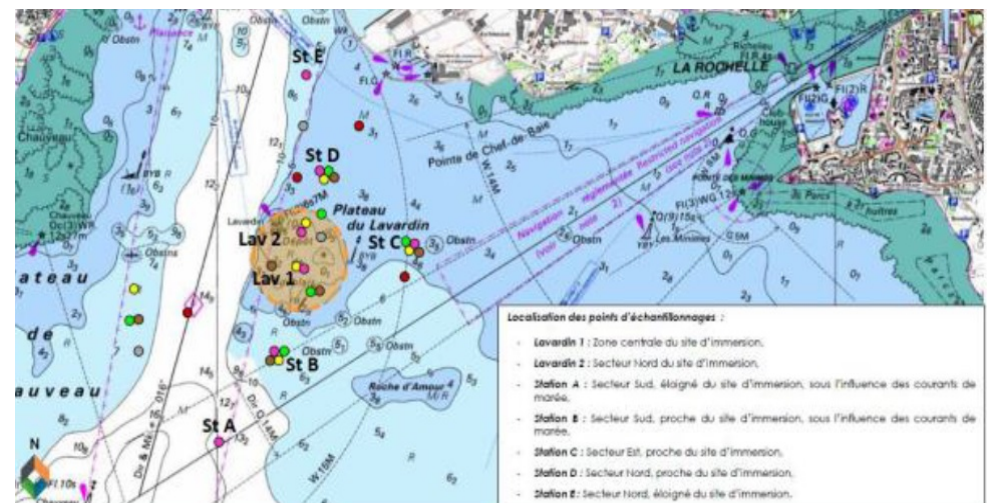
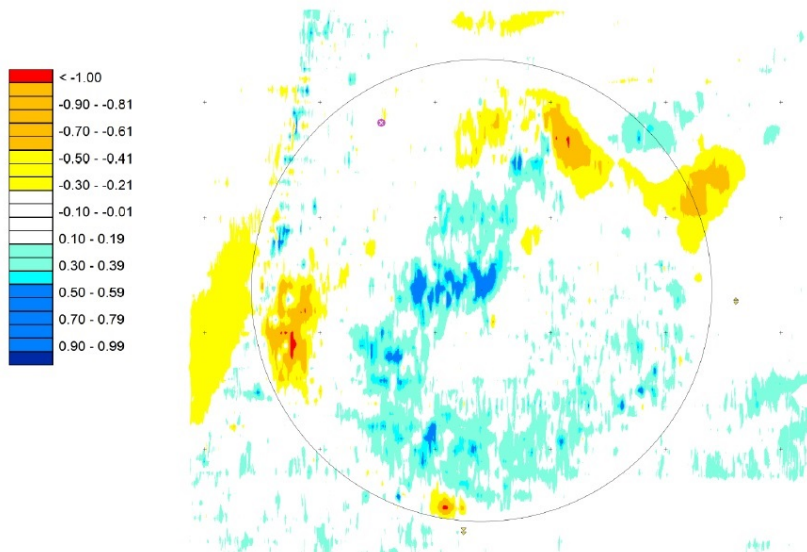
Volet qualitatif sur 7 stations : pas de dépassement des seuils N1 et N2 fixés réglementairement pour les contaminants chimiques à l'exception de 2 HAP sur une station (des analyses complémentaires ont confirmé le caractère non écotoxique des sédiments pour le milieu marin).

Volet macrofaune benthique sur 7 stations : toutes les stations en bon état écologique

Volet bathymétrique : pas de différentiels bathymétrique notable sur la période 2011-2017

Suivi du panache turbide lors d'un clapage : les masses d'eau restent de bonne qualité (nutriments, oxygène, microbiologie), augmentation temporaire des concentrations en MES

Suivi ornithologique en 2016-2017 : espèces présentes en petits effectifs (Goéland argenté, Goéland marin, Mouette rieuse), généralement en transit entre l'île de Ré et le continent.



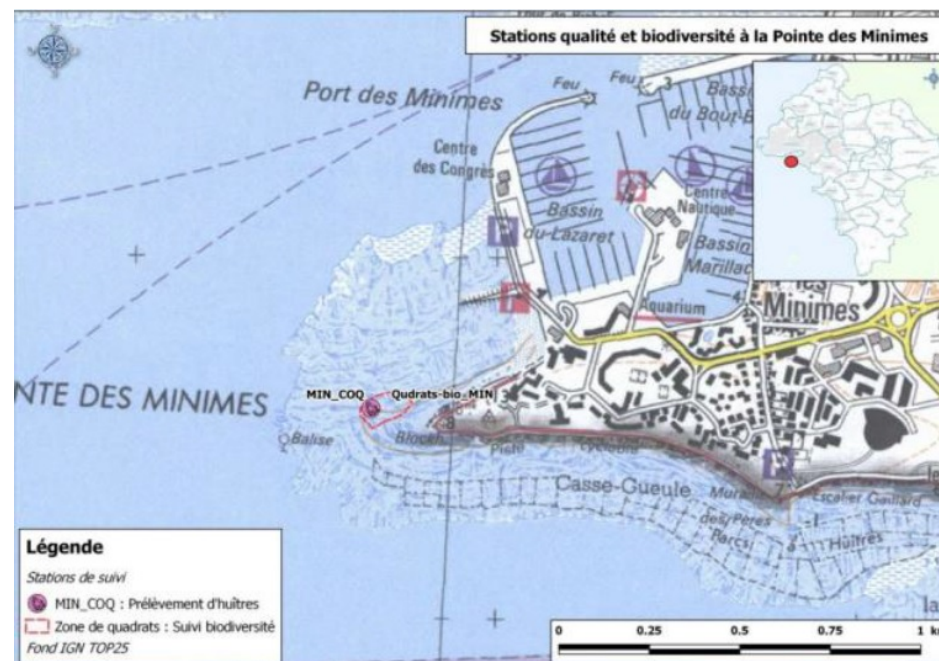
- Suivi stationnel de la biodiversité sur le médiolittoral moyen de la Pointe des Minimes :

Suivi chimique dans la chair de coquillage : pas de dépassements des seuils

Suivi micro-biologique sur les huîtres : pas de dépassement des seuils

Suivi benthique : diminution non-significative du nombre d'espèces (avant/après opérations)

Suivi ornithologique du Phare du Bout du Monde en 2016-2017 : le site n'est pas à fort enjeu pour l'accueil des oiseaux d'eau et marins à l'échelle des pertuis charentais.



- Suivis dans le cadre du dragage du bassins n°1 du port de plaisance de Rochefort :

Analyses sédimentaires préalables à l'opération en 3 points : résultats tous inférieurs aux seuils

Suivi bathymétrique avant et après travaux

Suivi bactériologique de l'eau avant/pendant/après opération : concentrations bactériologiques « bonne à passable » avant dragage ; « bonne » pour les mesures pendant et après les dragages.



Plan d'échantillonnage qualité des sédiments



Plan d'échantillonnage qualité de l'eau

- Les principales opérations à venir (hors travaux d'entretien courants):

Travaux de déroctage de 215 000m³ (immersion de 15 000m³) prévus en 2019 dans le cadre de l'extension du port de La Cotiniere (autorisé)



Mesures ERC spécifiques aux déroctage et dragage:

M5 - Réduction et suivi concernant le site de clapage

M6 - Réduction de l'impact négatif temporaire lié aux matières en suspension

M8 - Suivi des opérations de dragage et d'immersion

M18 - Réduction de l'impact négatif temporaire sur l'acoustique sous-marine (mammifères marins)

- Les principales opérations à venir (hors travaux d'entretien courants):

- Protection de la plage Nord de Châtelailon-Plage comprenant un rechargement en sable de 100 000 m³ par le SILYCAF (en cours d'instruction, travaux prévus au 1^{er} semestre 2019)
- Dévasement de 600 000 m³ de la Charente (principalement en amont du barrage de Saint-Savinien) avec valorisation à terre en reconstitution de sols agricoles par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (en cours d'instruction, début des travaux prévus au 2^{ème} semestre 2019)
- Travaux d'amélioration des accès nautiques dans le cadre du projet « Port Horizon 2025 » du Grand Port Maritime de La Rochelle (en cours d'instruction)



PRÉFET
DE LA
CHARENTE-MARITIME